

# URBANISME

## AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme au nom de M. et Mme RAYMOND-CLERDENT demeurant Grand Route 101 à 4140 PRIMONT pour la transformation d'une habitation, la construction d'une annexe et la régularisation pour l'abattage d'un arbre sur un terrain situé Habiémont, 9 à 4987 Stoumont, et cadastré 4<sup>e</sup> division, section A n°197/c.

Le projet s'écarte des normes indicatives du Guide régional d'urbanisme en ce qui concerne:

- toiture plate
- élément saillant en toiture (rehausse) détruisant la volumétrie générale
- matériau: menuiserie noire
- baies horizontales

et présente les caractéristiques suivantes :

- Art. D.IV.40 les demandes impliquant un ou plusieurs écarts aux plans communaux d'aménagement adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus schémas d'orientation locaux, aux règlements adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus guides et aux permis d'urbanisation – Guide régional d'urbanisme

Le dossier peut être consulté, à **l'accueil** de l'administration, le lundi, mercredi et vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h, le jeudi de 9 h à 12 h, ou sur RDV à l'adresse suivante : Administration communale de Stoumont, Route de l'Ambève, 41 à 4987 Stoumont.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès du service urbanisme (☎ : 080/29.26.56) tous les jours ouvrables du lundi au jeudi de 9 h à 12 h. Par mail à [urbanisme@stoumont.be](mailto:urbanisme@stoumont.be).

**Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 06.04.2023 au 20.04.2023 au collège communal :**

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Administration communale de Stoumont, Route de l'Ambève, 41 à 4987 Stoumont ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : [ann-sophie.moes@stoumont.be](mailto:ann-sophie.moes@stoumont.be) – [coralie.adam@stoumont.be](mailto:coralie.adam@stoumont.be).

Par le Collège,

La Directrice générale,

Le Bourgmestre,

D. Gelin

D. Gilkinet